QUITTANCE

Quittance selon l'art. 88 CO / art. 26 LTVA

N° DE QUITTANCE _____

DATE _____

ÉMETTEUR

Qui a reçu l'argent

NOM / ENTREPRISE _____

RUE ET N° _____

NPA ET LOCALITÉ _____

N° IDE (si assujetti à la TVA) _____

PAYEUR

Qui a payé

NOM / ENTREPRISE _____

RUE ET N° _____

NPA ET LOCALITÉ _____

DATE DE LA PRESTATION _____

DESCRIPTION DE LA MARCHANDISE / PRESTATION

MONTANT HORS TVA *Montant sans TVA*	CHF _____
MONTANT DE LA TVA *Taux :* ☐ 8,1 % ☐ 2,6 % ☐ 3,8 % ☐ autre : _____	CHF _____
TOTAL TTC REÇU *Montant TVA comprise*	CHF _____

MODE DE PAIEMENT : ☐ Espèces ☐ TWINT ☐ Virement ☐ Autre

_____ _____

Lieu, date — Signature de l'émetteur

Remarque : Quittance selon l'art. 88 CO. Pour les prestataires assujettis à la TVA, le numéro IDE et le taux de TVA sont obligatoires (art. 26 LTVA) ; pour que le payeur puisse déduire l'impôt préalable, son nom et sa localité doivent figurer sur la quittance. Pour une vente entre particuliers, l'adresse du payeur n'est pas obligatoire, mais recommandée.